

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 8 novembre 2017

N° 19
Objet : Engagement de
l'élaboration du Plan Climat Air
Energie Territorial de Provence
Alpes Agglomération : définition
des modalités d'élaboration et
de concertation

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente et un du mois d'octobre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : COSSERAT Sandrine

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric , AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 08), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULBAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TBYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
CASA Chantal a donné pouvoir à BOCCONI Fabien
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 07
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à REINAUDO Patrick
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie
AUZET Guy
BONNET Brigitte
MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2017

Application agréée E-legal.com

004-200067437-20171108-19 00112017-02

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 31 mai 2017 Provence Alpes Agglomération a décidé de lancer la démarche de réalisation d'un PCAET après avoir pris connaissance du cadre, des objectifs et de la démarche de l'élaboration de ce document de planification ainsi que des modalités de gouvernance et de phasage.

Le territoire de Provence Alpes Agglomération concerné par la PCAET, englobe : Aiglun, Archail, Auzet, Barles, Barras, Beaujeu, Beynes, Bras d'Asse, Champtercier, Château-Arnoux-Saint-Auban, Châteauredon, Digne-les-Bains, Draix, Entrages, Estoublon, Ganagobie, Les Hautes-Duyes, La Javie, La Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Castellard Mélan, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Le Vernet, Les Mées, l'Escalé, Majastres, Malijai, Mallefougasse Augès, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Mirabeau, Montclar, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis, Prads-Haute-Bléone, Saint-Jeannet, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Saint-Julien d'Asse, Saint-Jurs, Saint-Martin-les-Seyne, Sainte-Croix-du-Verdon, Thoard, Verdaches, Volonne.

Il convient aujourd'hui, conformément à l'Article R229-53 du code de l'environnement de préciser les modalités d'élaboration approuvées le 31 Mai 2017 et de définir les modalités de concertation ayant pour but de mobiliser les acteurs du territoire : élus, citoyens, entreprises, associations..., pour limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal de notre planète, objectif fixé lors de la COP21.

Modalités d'élaboration détaillées

Les modalités d'élaboration du PCAET plus détaillées que lors de la décision du 31 mai 2017 et qui ont été pour partie mise en œuvre depuis cette date par les instances décisionnelles (comité technique et comité de pilotage) vous sont ci-après proposées :

- Organisation du pilotage et de la gouvernance du projet :
 - Un élu référent : le Vice-président délégué au Développement Durable
 - L'organisation d'une transversalité inter-délégations au sein de PAA par la voie d'un Comité de pilotage composé de :
 - cinq élu(e)s vice-président(e) dans les délégations suivantes : le développement durable ; la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ; les transports et la mobilité ; l'attractivité du territoire ; le SCOT, l'équilibre social de l'habitat.
 - des membres du comité technique
 - des représentants de l'Etat, de la Région, du département et de l'ADEME.
- Organisation d'une transversalité inter-services par la direction du Pôle Planification-Projet de PAA:
 - Une équipe projet coordonnée par un chef de projet chargé de l'environnement au Pôle Développement Territorial de PAA.
 - Une cellule opérationnelle, autour de l'équipe projet, composée de techniciens des différents services concernés par l'élaboration, l'évaluation et le suivi du PCAET de PAA.

- Un Comité technique piloté par le Directeur Général des Services et comprenant : le directeur général adjoint responsable du pôle opérationnel, la responsable des bâtiments au sein de ce pôle, la responsable du pôle planification et projet, un chef de service conseil en énergie partagé, une chargée de mission maîtrise de l'énergie, une chargée de mission mobilité, un chargé de mission SCOT et le chef de projet PCAET
- Assistance d'un bureau d'études pour :
 - l'accompagnement à l'élaboration du PCAET
 - réaliser l'évaluation environnementale stratégique du PCAET
 - construire une gouvernance solide par une démarche transversale et participative dans laquelle les communes auront un rôle privilégié en lien avec PAA.
- Organisation d'une co-définition de la stratégie et des objectifs en mobilisant et responsabilisant les acteurs du territoire.
- Organisation d'une co-construction du programme d'actions en mettant en cohérence les enjeux du territoire (environnementaux, économiques et sociaux), les besoins et les attentes des acteurs locaux.
- Les phases n°1 et n°2 mentionnée dans la délibération du 31 mai 2017 se décomposent dorénavant comme suit :
 - Une phase de préfiguration (jusqu'en décembre 2017)
 - Une phase de diagnostic territorial (janvier-avril 2018)
 - Une phase d'élaboration de la stratégie (juin-septembre 2018)
 - Une phase de co-construction du plan d'actions (octobre 2018-janvier 2019)

Une articulation avec l'élaboration du SCoT, à prescrire, sera instaurée.

Une articulation avec le SRADDET de la Région PACA, en cours d'élaboration, sera organisée.

Définition des modalités de concertation

La concertation a notamment pour but de mieux connaître et appréhender les initiatives déjà existantes sur le territoire susceptibles de concourir aux objectifs d'un PCAET et de contribuer à l'émergence d'un programme d'actions.

Après réflexion et consultation des partenaires institutionnels le 06 Octobre 2017 lors d'un Comité de Pilotage, les modalités de concertation ci-après vous sont proposées :

- Information et consultation sur l'élaboration du PCAET en ligne :
 - Mise en place tout au long de la démarche et jusqu'à l'adoption du PCAET d'un site internet dont l'objectif visera à mieux appréhender la compréhension par le public des enjeux liés aux questions climatiques et de qualité de l'air.

- Mise en place d'un registre numérique destiné à recueillir les avis et remarques du public.
- Réunions thématiques et territorialisées :
 - Organisation de réunions thématiques avec les parties prenantes (grand public, communes et gestionnaires de réseaux, acteurs institutionnels, acteurs socio-économiques).
 - Organisation de réunions territorialisées avec les communes et lors d'évènements public en lien avec les enjeux climat air énergie, communication engageante auprès des participants.
- Réalisation d'une plaquette d'information type vade-mecum, diffusée lors des réunions publiques et des évènements ainsi qu'auprès des communes pour information et sollicitation pour participer à la concertation.

Le bureau d'études qui sera retenu organisera la concertation et la communication liées à l'élaboration du PCAET en calibrant les outils pour optimiser le budget qui sera consacré à leur mise en œuvre et répondre aux objectifs.

Il vous est proposé :

- D'approuver les modes de concertation tels que présentés,
- De dire que cette délibération complète celle du 31 mai 2017 qui précise que les crédits nécessaires à l'élaboration du PCAET de PAA seront inscrits aux budgets 2017-2018-2019 et qu'elle permet d'engager la procédure d'élaboration du PCAET de PAA et de lancer la procédure de consultation permettant l'attribution du marché correspondant.
- De dire qu'elle sera transmise à l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R229-53 du code de l'environnement ; à savoir Monsieur le Préfet, Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le président du Conseil Régional ainsi que Mesdames et messieurs les maires des communes de PAA, les représentants des autorités organisatrices mentionnées à l'article L.2224-31 du CGCT présentes sur le territoire de PAA, les présidents des chambres consulaires compétents sur le territoire de PAA, les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur le territoire de PAA,
- De dire qu'elle sera publiée sur un site internet conformément à l'article L121-8 du même code,
- D'autoriser Madame la Présidente de Provence Alpes Agglomération ou son représentant à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2017

Agglomération Alpes - F. Le Gallo - com

004-200067437-20171108-19 00112017-DE